

Au cœur de l'entreprise, acteurs et partenaires

Jun 2004
numéro 23

Il dépend de nous que
l'espérance ne mente pas.
Charles Péguy

Page 1

Harcèlement moral au travail

Pressions sur les Cadres

Page 2 & 3

**Harcèlement moral : pourquoi
c'est pire qu'avant...**

Page 4

**Une nouvelle déléguée syndicale
au CE n°12**

**Un nouveau site Internet pour la
CFTC-Manpower**

**De bons résultats pour la CFTC
aux élections du Siègre**

Bulletin d'adhésion

Section Syndicale CFTC-MANPOWER

13, rue Dautancourt
75017 Paris

téléphone : 01.42.29.14.93
fax : 01.42.29.14.97
e-mail : cftc-manpower@wanadoo.fr

Sites Internet :

[Http://perso.wanadoo.fr/cftc-manpower](http://perso.wanadoo.fr/cftc-manpower)

[Http://www.syndicat-interim.com](http://www.syndicat-interim.com)

Harcèlement moral au travail ...

Ces mots pour décrire les maux qui font que pour certains de nos collègues, la vie bascule dans l'enfer.

Malaises cardiaques, dépressions, les collaborateurs de MANPOWER ne sont pas épargnés.

Certains d'entre vous se retrouveront dans notre dossier. Ils ont vécu ou vivent encore de telles situations. D'autres feront certainement le rapprochement avec une situation qu'ils ont vécue un de leurs collègues.

Un excellent article de Marie MULLER paru dans le *Nouvel Observateur* a retenu notre attention. Il décrit avec une grande exactitude ce que peut-être le harcèlement moral au travail (HMT). Nous reproduisons en pages centrales cet article dans sa presque totalité.

Pressions sur les Cadres :

Les pressions sur les cadres montent régulièrement depuis une dizaine d'années. Elles deviennent si fortes que les syndicats s'en alarment.

Une étude de la CFE-CGC publiée le mois dernier conduit à ce constat inquiétant : les cadres sont au bout du rouleau.

81% des personnes interrogées se disent soumises à des charges de travail trop lourdes.

Les mêmes estiment que les objectifs fixés par la direction sont irréalistes. (51% n'ont pas assez de temps pour accomplir leur mission).

Le rythme d'exécution des tâches – pour 79% des sondés – s'accélère sans cesse.

Les cadres se sentent à 67% tendus, crispés, à cause de leur emploi du



temps surchargés. Pour lutter contre le stress, 18% fument, 14% prennent des anxiolytiques, 10% vont voir un psy. L'enquête ne précise pas le nombre de ceux qui ont recours à l'alcool...

50% n'arrivent plus à concilier vie personnelle et vie professionnelle. La loi sur les 35 heures a été pervertie. Au lieu d'inciter les entreprises à embaucher davantage, elle leur a donné argument pour augmenter le rythme et réduire drastiquement les moindres moments de détente.

Dans beaucoup de « grosses boîtes », fières de leur « culture d'entreprise », les cadres ne communiquent plus que par mails et n'ont plus du tout le temps d'échanger trois mots.

Bon courage et bonnes vacances à tous.

Vos représentants CFTC

Harcèlement moral : pourquoi c'est pire qu'avant...

C'est une histoire tragique, mais trop mince pour intéresser les journaux.

Un soir, un cadre du BTP âgé de 39 ans n'est pas rentré chez lui. Son épouse s'est inquiétée,. Elle l'a cherché, pensant à une panne ou à une crevaison. Elle a fini par le trouver au détour d'un sentier dans un bois. Le cadre gisait dans sa voiture, le canon d'un fusil de chasse dans la bouche. Mort.

C'était quelques jours avant Noël et l'homme, dynamique, très bons résultats, très apprécié de son équipe, avait eu une promotion peu de temps auparavant. Son directeur lui avait proposé de prendre la place du directeur adjoint, M. Marcel, bientôt en retraite. *« Je lui ai parlé, c'est un ami, il est ravi »*, avait dit le directeur. Flatté, le nouveau promu avait redoublé d'ardeur, s'était défoncé comme jamais.

Un matin en arrivant à son bureau, il avait trouvé M. Marcel installé à sa place, occupé à distribuer les tâches et à *« reprendre en main ses équipes »*. Surpris, le cadre s'était précipité chez le directeur qui s'était contenté d'un *« Oui, euh, il faut être patient. Il a du mal à rompre »*.

Six mois s'étaient passés ainsi. Le cadre se tuant à la tâche, M. Marcel intervenant sans cesse et continuant apparemment à *« diriger »*. D'où un conflit latent de plus en plus acerbe.

Evidemment, les équipes, n'y comprenant plus rien, s'étaient prudemment rangées du côté de l'autorité officielle.

Un jour, le cadre décidé de crever l'abcès, demande une confrontation dans le bureau du directeur. Accablé d'insultes et de mépris, le malheureux comprend brutalement que le patron et son ami se sont simplement entendus sur son dos pour lui confier tout le sale boulot (restructuration, gains de productivité, etc.) pendant des mois à la place d'un M. Marcel nullement décidé à céder la place. Le ton monte dans le bureau du directeur. *« Si t'es pas content, dégage ! »* lâche ce dernier.

Choqué le cadre sort en claquant la porte, se rue dans sa voiture. On ne le reverra plus vivant.

Des histoires comme celle-là, Loïc Scoarnec pourrait en raconter des dizaines. Sans jamais s'y habituer. Loïc est un breton têtue. Cet ancien syndicaliste a aussi été un employé placardisé pendant des années. Il est devenu une sorte de *« Monsieur Propre »* du harcèlement moral. Il a créé l'association HMS

(Harcèlement Moral Stop). Sous les toits les dossiers s'amoncellent. L'association ne perçoit aucune subvention, ce qui nuit en rien à son efficacité. Loïc a gardé de sa propre expérience une solide connaissance du droit du travail, il a décidé de se battre pour les autres avec ses armes : la loi et la justice, tout simplement.

En bonne logique pourtant, depuis l'entrée en vigueur de la loi contre le harcèlement moral au travail (HMT) de janvier 2002, l'association devrait péricliter. C'est l'inverse qui se produit. Comme si le texte n'avait rien réglé, bien au contraire.

Selon nombre d'experts, il n'a fait que complexifier la question, contribuer à l'encombrement des tribunaux et paradoxalement noyer la gravité et l'expansion continue du phénomène HMT sous une vague de plaintes de vrais faux harcelés, de recours en justice fallacieux et de faux procès pour harcèlement donnant lieu à de vraies lourdes indemnisations financières.

Il a traumatisé les directions d'entreprise, provoqué en retour la naissance de stratégies de management plus perverses encore et, du coup, il a étouffé un peu plus la souffrance des véritables victimes.

« Ce qui me révolte dans l'histoire de ce cadre en BTP, s'emporte Loïc Scoarnec, c'est que sa femme n'a droit à rien. Parce qu'il s'est suicidé un peu à l'écart de son trajet domicile travail. S'il avait mis fin à ses jours à son bureau ou sur cette route, la justice aurait admis l'accident de travail. C'est la loi. Mais là... rien ! »

Le nombre d'accidents du travail, en hausse sensible depuis dix ans, cache aux yeux de nombreux spécialistes des centaines de suicides liés au harcèlement. L'association HMS qui procède pourtant à un tri sévère dans les affaires recense à elle seule plusieurs suicides au travail chaque semaine. **Et depuis deux ou trois ans elle note que la situation s'aggrave nettement.**

Lors des récentes Journées internationales de Prévention du Suicide tenues à Paris en février 2002, Christian Larose, le président de la section travail du Conseil économique et social, a présenté un rapport alarmant sur la hausse des suicides liés au travail. *« Ce n'est pas un phénomène nouveau, a-t-il précisé. Mais il s'est accentué ces dernières années. Le désespoir des salariés victimes de restructurations, de licenciements et de harcèlement moral les pousse à des réactions brutales. »*

Et même si toutes les victimes de harcèlement ne recourent pas à ces extrémités, heureusement, même si l'expression harcèlement moral est désormais employée à toutes les sauces, même si une flopée de juristes, de conseils, de thérapeutes ou de relaxologues de tout poil en ont fait un marché douteux, ce phénomène, identifié par le docteur Christophe Dejourn (professeur au Cnam) en 1997 puis nommé par la sociologue Marie-France Hirigoyen en 1998, est loin de diminuer.

Il a simplement changé de costume, devenant plus insidieux, plus caché et plus nocif. « *Nous sommes un observatoire social à nous tout seuls*, dit encore Loïc Coarnec. **Et je vous affirme que le harcèlement n'est pas en régression. Bien au contraire.** »

Il suffit de se plonger dans ses dossiers, de lire son courrier, d'écouter les témoignages qu'il reçoit au téléphone. **Ce qui frappe d'abord, c'est la solitude terrible de tous les harcelés**, de leurs pauvres mots maladroits pour décrire des situations choquantes. (...)

Il conviendrait d'utiliser plus souvent le mot « proie » que le mot « victime », qui est ambigu. Il sous-entend dans le sens commun des personnalités faibles, plaintives, timides, qui « s'écrasent » en somme. Ou qu'on écrase. Ce faisant, il gomme la nature du harcèlement moral au travail et contribue un peu plus à son incompréhension.

Il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'un rapport de force, même déséquilibré, qui mettrait en présence un chef tyrannique et des subordonnés stressés.

Cela va bien au-delà. Il s'agit d'une stratégie sournoise et complexe, rusée, habile, pleine de pièges, de mensonges, de ruses savamment distillées, d'erreurs provoquées, d'ordres contradictoires, de directives floues et d'humiliations publiques et continues. Ici, la perversité est reine et l'objectif est de déstabiliser un salarié, de l'empêcher de mener à bien sa tâche à bien, de le faire douter lui-même au point de le faire craquer.

« C'est la corrida » commente le témoin impuissant. De la mise à mort programmée. Surcharge de travail plus rumeurs sur la vie privée plus insultes sans témoins plus incidents divers pour miner le moral (vol des affaires ; traficotage de l'ordinateur, changement de bureau ; appel tard le soir ou tôt le week-end au domicile pour exiger un travail urgent...).

La liste est très longue, toujours fondée sur la double contrainte (soyez ici et là-bas en même

temps), et l'attitude paradoxale (insultes prononcées d'une voix douce avec le sourire dans un bureau vitré). Les esprits pervers y rajouteront des raffinements de leur cru, **mais l'effet est garanti : au bout de six mois de ce traitement, le gaillard le plus équilibré ne sait plus où il habite. (...)**

Les harcelés sont systématiquement isolés, coupés du groupe et renvoyés à une responsabilité personnelle qui permet vite de les enfermer dans une « dépression » réelle ou apparente. Mais la grande différence avec la déprime ordinaire, c'est qu'on se trouve en présence d'une agression extérieure d'une violence inouïe.

Celle-ci provoque un stress post-traumatique que ne peuvent guère soigner psychologues et psychanalystes et qui déroutent souvent les médecins, tentés de prescrire un anxiolytique et de passer à autre chose.

Christophe Dejourn, le professeur du CNAM, le répète avec force : « *l'intervention de psychanalystes écarte la mise en discussion de ce qui, dans l'organisation du travail elle-même, est en cause dans le déclenchement de cette violence. Dans bien des cas, ce qui provoque l'agression ne vient pas du tout des maladroites psychologiques des salariés victimes, mais des tâches qu'ils assument.* »

Or si les hiérarchies, prévenues, prenaient leurs responsabilités et condamnaient fermement ces agissements sadiques, cela cesserait immédiatement, estiment psys, médecins du travail ou associations confrontés au phénomène. Mais la plupart du temps, un harcèlement dissimule les coulisses de l'organisation du travail.

Quand sévit une hiérarchie incompétente ou corrompue, quand menace un « plan social » rampant, le HMT est mis en scène avec une perversité calculée. A moins de recourir aux licenciements pour faute, en hausse sensible selon les magistrats du travail (...).

Marie MULLER (article paru dans le Nouvel Observateur du 06 au 12 mai 2004).

Un nouveau site Internet pour les collaborateurs de MANPOWER :

<http://perso.wanadoo.fr/cftc-manpower>

Avec un nouveau design et une nouvelle ergonomie nous avons souhaité mettre à la disposition des salariés de Manpower un véritable outil de documentation et d'informations sur la vie dans notre entreprise.

Outre la description de nos valeurs et nos coordonnées par D.O., vous trouverez 3 rubriques principales :

à **Tous les accords Manpower** : Participation, RTT, le statut du salarié permanent & le règlement intérieur.

à **La santé au travail** : Le travail sur écran, l'inspecteur du travail, l'épuisement professionnel, agressions, le stress, le harcèlement moral et le harcèlement sexuel.

à **Le rôle des représentants du Personnel** : délégués syndicaux, délégués du Personnel, le Comité d'entreprise & le C.H.S.C.T.

Vous y trouverez aussi :

à **des adresses utiles** comme :

- les coordonnées des juridictions dont vous dépendez
- la consultation du Code du travail etc..

à **un historique des questions de nos délégués du Personnel**

à **une rubrique « Actualités » avec des liens pour en savoir toujours plus**

Elections du Siègè : de bons résultats pour la C.F.T.C.

La Cour de cassation ayant annulé les précédentes élections (18 mois après !), les collaborateurs du Siègè ont voté le 7 mai pour réélire leurs représentants au C.E. et leurs D.P.

Nos listes sont en progression par rapport aux élections 2002 notamment pour les délégués du Personnel titulaires du collégè Cadres où notre liste arrive en tête avec 107 voix sur 224 (Construire et Entreprendre : 90, CGC : 10, CGT : 11).

Les résultats concernant les membres du Comité d'Entreprise sont aussi encourageants puisque nous gagnions une place de suppléant et progressons de 5% par rapport à 2002.

Ces mandats sont pour nous la confirmation que les options que nous avons choisies, à savoir le dialogue, la concertation, la négociation et la communication, sont la base des rapports sociaux unissant l'entreprise à ses salariés.

Les résultats complets sur notre site Internet <http://perso.wanadoo.fr/cftc-manpower>

BULLETIN D'ADHESION A LA SECTION SYNDICALE CFTC-MANPOWER

M. Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Qualification :

*Les cotisations sont pour une année de 96 euros. Toutefois, le paiement peut être proratisé par le nombre de trimestres restant jusqu'à la fin de l'année en cours (minimum 1 trimestre soit 24 euros) et/ou en 4 versements. Le bulletin d'adhésion est à envoyer à : **CFTC-MANPOWER 13, rue Dautancourt 75017 Paris** accompagné de vos cotisations. Chèque à l'ordre de ' CFTC ' :*

Rappel : 50 % du montant de vos cotisations syndicales sont déductibles de vos impôts.